

ENREGISTRÉ en conformité de l'Acte pour protéger les droits d'auteurs, de 1868.

L'INTENDANT BIGOT.

PAR JOSEPH MARMÉTTE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE VIII.—Suite.

—Rassure-toi, mon ange ! répondit Beaulac en pressant sous le sien le bras de la jeune femme. Nous ne reverrons probablement jamais l'intendant. Ne sais-tu pas qu'il s'embarqua ce matin sur le *James* pour la France ? (1) Ainsi, loin que ce soit un mauvais pronostic, j'estime, au contraire, que c'est un dernier nuage qui disparaît de notre ciel.

Les Anglais, qui avaient intérêt de se débarrasser des hommes les plus influents de la colonie conquise, s'étaient hâtés de renvoyer en France les principaux fonctionnaires du gouvernement canadien, ainsi que les troupes et les familles les plus nobles et les plus riches. Avec tous ceux-là s'étaient trouvés compris les escrocs et les folles galantes qui ont figuré dans ce livre et dont la vie désordonnée avait jeté, durant quelques années, le scandale par toute la colonie. Le dernier de cette bande de corbeaux maintenant repus, Bigot, quittait enfin le sol sur lequel il ne voyait plus rien à piller, et s'envolait à son tour en jetant son sinistre croassement sur ce pays jonché de ruines, qu'il avait trouvé si florissant, lorsqu'il s'y était abattu tout affamé.

Le départ précipité de tous ces roués fut cause que le Canada conserva ses anciennes mœurs si pures qui font encore aujourd'hui l'honneur de notre population ; car le contact de cette corruption étrangère et partielle n'avait pas assez longtemps duré pour gagner la société canadienne, dont l'honnêteté a toujours été si proverbiale qu'on se refuse, maintenant encore, lorsqu'on feuillette les vieux mémoires, à croire aux roueries de l'intendant Bigot et de son fastueux entourage.

Raoul et Berthe restèrent au pays, où les renaissances d'ailleurs leurs intérêts et leurs souvenirs.

—Furent-ils heureux ?

Comme celle du dramaturge, la main de l'auteur se refuse de soulever la toile qu'il a prudemment laissée retomber sur les époux ; car derrière ce voile, il a pu entrevoir l'escorte de docteurs et de souffrances bien souvent, qui se joignent au cortège des nouveaux mariés, et les tirent bientôt de leur extase d'un moment, pour les pousser dans l'épave d'un chemin de la vie réelle, où leurs pieds saignent avant longtemps, ainsi que les nôtres, en se heurtant contre les pierres de la route.

EPILOGUE.

Malgré son infernal génie et ses combinaisons savamment rusées, il était une chose que Bigot n'avait pas prévue et qui devait pourtant grandement contribuer à causer sa perte. C'était la venue au Canada d'un commissaire chargé de s'enquérir secrètement de l'administration de l'intendant et de ses affidés. Cet homme, M. le Trémis, avait été envoyé ici comme la guerre tirait à sa fin, entre la chute de Québec et la capitulation de Montréal.

« Homme d'esprit et de pénétration, dit M. Ferland, le commissaire découvrit beaucoup de spéculations qui avaient eu lieu, et dans ses observations au ministre, il détailla les circonstances qui confirmaient les inexactitudes dont la compagnie avait si souvent été accusée. »

Aussi Bigot se vit-il menacé d'une disgrâce et d'une ruine complètes, dès son arrivée en France. « C'est vous qui avez perdu la colonie, lui dit M. Berryer, lorsque l'intendant se présenta à Versailles. Vous y avez fait des dépenses énormes ; vous vous êtes permis le commerce, votre fortune est immense... votre administration a été infidèle, elle est coupable. » (2)

Bigot, atterré, se retira à Bordeaux, d'où il tâcha de mettre en jeu les influences qu'il avait à la cour, entre autres celle d'un M. de la Porte, bien en place à Versailles, afin qu'elles l'aussent à éviter l'orage. Mais ce fut en vain ; la mesure était comble, et la moindre circonstance qui la devait faire déborder ne fut pas longue à venir. Pour éviter le mécontentement, l'indignation que le peuple avait ressentis de la perte de la plus belle colonie française, le gouvernement pensa qu'il était de bonne politique de jeter en pâture à la vengeance populaire les principaux fonctionnaires que la rumeur publique accusait d'avoir hâté par leurs prévarications la perte de la Nouvelle-France.

Bigot vivait depuis quelques mois à Bordeaux dans une anxiété facile à comprendre, lorsqu'il fut averti qu'il était question de l'arrêter. Que faire ? Fuir, c'était se reconnaître coupable. Mieux valait rester et tâcher de

conjuré l'orage en achetant ses juges ; car il était assez riche pour le faire.

Il se rendit en conséquence à Paris pour gagner les ministres. Mais à son grand désespoir, aucun d'eux ne consentit à le recevoir. Et à peine y avait-il quatre jours qu'il était arrivé à la capitale, qu'il fut arrêté et jeté à la Bastille, le 17 novembre 1761, en même temps que vingt autres prévenus accusés d'être ses complices, parmi lesquels Péan, Cadet, Corpron, Bréard, Estébe et Pénissault, dont les noms ont plus ou moins figuré dans ce récit.

Trente autres complices ou prétendus tels, furent aussi décrétés de prise de corps comme contumaces. Parmi ces absents qui avaient eu soin de se tenir hors des atteintes de la justice à venir, se trouvait le rusé Deschenaux, exsecrétaire de l'intendant.

Une commission présidée par le lieutenant-général de police, M. de Sartine, et composée de vingt-sept juges au Châtelet, fut chargée de juger l'affaire en dernier ressort.

Bigot avait été immédiatement mis au secret. Il resta ainsi onze mois entiers sans communiquer avec personne, seul avec ses pensées sombres, le criminel intendant, jusqu'au mois d'octobre 1762, où les accusés obtinrent des conseils pour préparer leur défense.

L'instruction, qui dura jusqu'à la fin de mars 1763, mit enfin à nu toutes les hontes et les turpitudes de l'administration de Bigot. Quand il vit que les charges étaient si lourdes et les preuves si écrasantes, le misérable voulut entraîner au moins, dans sa chute, tous ceux qui avaient pris part à ses pilleries. C'est alors que l'on vit ces escrocs aux abois tourner les uns contre les autres des armes dont les blessures devaient causer leur perte, et qu'ils achevèrent ainsi eux-mêmes de convaincre les juges de leur culpabilité déjà très-évidente.

Enfin, le onze janvier 1764, en place de Grève, à Paris, et dans les principales villes du royaume, notamment à Bordeaux, à la Rochelle et à Montauban, le jugement rendu par la commission fut « lu et publié à haute et intelligible voix, à son de trompe et cri public, en tous les lieux et endroits ordinaires, par Philippe Rouveau, Huissier à Verge et de Police au Châtelet de Paris, accompagné de Louis-François Ambezar, Claude-Louis Ambezar, Jurés-Trompettes, à ce que personne n'en prétendit cause d'ignorance. » (1)

Voici le résumé de ce jugement concernant quelques-uns des acteurs de ce drame :

D'abord, François Bigot était « dument atteint et convaincu d'avoir, pendant le temps de son administration dans la colonie française du Canada, en l'Amérique septentrionale, toléré, favorisé et commis lui-même les abus, malversations, prévarications et infidélités mentionnés au procès, dans la partie des finances, l'une des plus importantes de celles dont il était chargé, lesquelles sont principalement énumérées dans le rapport des *Magasins-du-Roy en m. rehandises.* »

Aussi était-il banni à perpétuité du royaume ; ses biens étaient confisqués, et on le condamnait à 1,000 livres d'amende ainsi qu'à 1,500,000 livres de restitution.

Quant à ses complices, voici quelle était la teneur du jugement rendu contre les principaux d'entre eux :

Cadet, banni pour neuf ans de Paris, 500 livres d'amende, 6 millions de restitution ;

Pénissault, banni pour neuf ans de Paris, 500 livres d'amende, 600,000 de restitution ;

Corpron, condamné à être admonesté en la chambre, 6 livres d'aumône et 600,000 livres de restitution ;

Bréard, banni pour neuf ans de Paris, 500 livres d'amende et 300,000 livres de restitution ;

Estébe, condamné à être admonesté en la chambre, 6 livres d'aumône, 30,000 livres de restitution ; et quelques autres dont les noms n'ont point paru dans ce récit.

Bien que Péan fût mis hors de cour, attendu cependant les gains illégitimes faits par lui dans les différentes sociétés auxquelles il avait appartenu, il fut condamné, le 25 juin 1764, à restituer à S. M. la somme de 600,000 livres et à garder prison au château de la Bastille jusqu'à la dite restitution.

Quant au contumace Deschenaux, il fut banni pour cinq ans de Paris et condamné à 50 livres d'amende et à 300,000 livres de restitution. (3)

Par une froide soirée de la fin de mars 1764, un homme remontait du port de la Lune, à Bordeaux, et se dirigeait en grande hâte vers le centre de la ville. Enveloppé soigneusement dans un large manteau noir, dont le collet relevé lui montait jusqu'aux oreilles, tandis qu'un feutre à large bord, tiré sur les sourcils, cachait ses traits aux passants, cet homme avançait rapidement et sans jamais regarder en face ceux qui se rencontraient sur son passage.

Après avoir ainsi marché quelque temps, les pieds trempés par la neige boueuse, il profita d'un moment où il se trouvait seul pour relever la tête et s'orienter. Apercevant à sa gauche les trois tours de l'église métropolitaine de St. André, lesquelles ressortaient à peine du brouillard, il se dirigea de ce côté.

Arrivé en face de la cathédrale, il tourna à droite et s'engagea dans une petite rue sombre et déserte.

(1) *Jugement rendu souverainement et en dernier ressort dans l'affaire du Canada, etc., à Paris.* Ce volume se trouve à la bibliothèque du Ministère de l'Instruction Publique.

(2) Voyez encore le jugement plus haut cité.

(3) Voyez, outre le jugement déjà cité, l'*Histoire du Canada* de M. Dussieux.

Au bout de cinquante pas, il s'arrêta près d'une maison à deux étages, et dont la façade n'était pas plus éclairée que la rue.

—Dieu me damne ! grommela-t-il en levant les yeux jusqu'à l'étage supérieur, tout le monde doit dormir ici. Eh bien ! réveillons-les.

Et sans plus tarder, il monta les degrés, souleva le lourd marteau de fer et frappa brusquement trois coups, dont le son se prolongea soudainement à l'intérieur de la maison.

Il attendit quelques minutes avec assez de patience, mais n'entendant aucun bruit au dedans, il saisit de nouveau le heurtoir d'une main nerveuse et frappa à plein bras.

Une minute s'écoula bien encore sans qu'on eût paru l'entendre.

Notre homme allait réitérer son appel et se disposait à l'accentuer d'une façon plus vigoureuse encore, lorsqu'un bruissement de pas, qui venait s'approchant, à l'intérieur, frappa son oreille.

Un petit guichet, pratiqué dans la porte, s'ouvrit bientôt, et quelqu'un demanda d'une voix grondeuse et onduleuse :

—Qui est là ?

—Un ami de madame et qui veut lui parler à l'instant, répondit l'homme du dehors en déguisant sa voix.

—Madame ne reçoit pas à cette heure, reprit le verbe de plus en plus aigre du portier.

Et il allait refermer le guichet, lorsque l'autre lui tendit une pièce d'or, laquelle brilla à la lumière du flambeau, qui éclairait aussi, par l'ouverture, la figure rechignée du concierge.

Le visage du portier s'adoucit, quand il eut pris entre ses doigts la pièce d'or dont le poids acheva de le dérider.

—Faites-moi le plaisir de porter ce billet à madame, lui dit l'inconnu. Si elle n'est pas au lit, elle me recevra sans doute.

—Que monsieur veuille m'attendre.

Et le concierge s'éloigna, après avoir toutefois soigneusement refermé le guichet.

Dix minutes s'écoulèrent, pendant lesquelles l'homme au manteau machonna maints jurons tout en frappant le seuil de ses pieds refroidis.

Enfin le bruit de pas résonna de nouveau dans le vestibule, suivi cette fois d'un grincement de verrous. La porte s'ouvrit.

—Entrez, monsieur, dit le concierge.

Un homme qui savait les êtres de la maison, l'inconnu traversa rapidement le vestibule et pénétra dans une grande salle du rez-de-chaussée.

Une seule bougie, qu'on venait évidemment d'allumer, éclairait l'appartement, dont les murailles étaient revêtues d'une tapisserie de haute lisse à personnages qui, dans la demi-obscurité où se trouvait la salle, semblaient des êtres vivants enveloppés des ombres silencieuses du sommeil ou des fantômes évoqués par l'approche de minuit.

Le concierge referma la porte et l'inconnu se trouva seul.

Il ôta son feutre qui dégoûtait la pluie et le jeta sur un meuble. Ensuite il rabattit le collet de son manteau dont il finit par se débarrasser entièrement, et se laissa tomber dans un fauteuil.

La lumière de la bougie, qui s'épendait en plein sur sa figure, éclaira les traits de François Bigot.

Mais qu'il était changé, l'ex-intendant !

Au lieu de ce teint rosé que nous lui connaissions, ses joues étaient maintenant flasques et pâles, et toutes sillonnées de rides ; tandis que sous la poudre perçaient quelques mèches de cheveux grisonnants. Son front soucieux s'était creusé sous la griffe du malheur et de l'infamie, et sur son dos courbé semblaient peser encore les voûtes du chachot de la Bastille.

—Comment va-t-elle me recevoir ? pensa Bigot.

Il passait fiévreusement la main sur son front, comme pour en effacer la tache d'infamie que la justice y avait apposée, quand une porte s'ouvrit au fond de l'appartement pour laisser entrer une femme, dont la figure était cachée par un loup de velours noir.

Bigot l'avait reconnue à sa démarche onduleuse ainsi qu'à sa taille de reine. Il se leva vivement et hit trois pas au-devant d'elle.

Mais la dame s'arrêta, et lui faisant une froide révérence, elle lui enjoignit du geste de reprendre son siège, tout en s'asseyant elle-même à une bonne distance de Bigot.

—Ah ! madame ! s'écria celui-ci, je vois bien à cet accueil glacial que votre amitié n'a pu survivre à ma prospérité disparue !

La dame voilée ne répondit point.

—Je m'en doutais ! poursuivit Bigot d'une voix amère. Aussi m'en a-t-il coûté de venir ici. Mais en me rappelant vos serments passés, j'ai osé compter sur l'avenir en me disant que tout n'était pas perdu pour moi, puisque vous me restiez encore.

Bigot s'arrêta, pensant que Mme Péan lui répondrait. Mais elle restait muette.

La honte et la rage transportèrent Bigot, qui s'écria d'une voix où perçait la colère :

—Il est une chose, madame, à laquelle je n'avais certes pas raison de m'attendre, c'est ce dédain superbe avec lequel vous m'accueillez. Je suis, il est vrai, ruiné, flétri, taré. Mais enfin, vous le savez, qu'ai-je fait de plus que M. le major Péan, qui attend encore son procès à la Bastille ? Le même malheur ne peut-il pas lui arriver qu'à moi ?

La jeune femme se redressa sous le coup de cette mordante vérité, puis elle s'écria, mais d'une voix étrange, sourde, et que Bigot recon-

—D'abord, monsieur, n'insultez pas d'avance le mari dont j'ai très-indignement porté le nom et à l'honneur duquel vous avez fait un si grand tort ; car il n'a pas encore été condamné. lui. (1) Ensuite, laissez-moi vous dire que c'est bien mal à vous de me supposer d'aussi sordides sentiments que ceux que vous me prêtez. Fussiez-vous encore plus malheureux que vous n'êtes, je voudrais partager vos souffrances comme j'ai pris part à votre prospérité, si les plus sérieux motifs ne me faisaient maintenant un devoir de vous dire :—Monsieur Bigot, tout rapport doit immédiatement cesser entre nous.

—C'est fort bien parlé, madame, répliqua l'autre avec ironie. Et je conçois que l'occasion est bien choisie pour me tourner le dos, sous prétexte de revenir à ce mari, que vous avez pourtant bien négligé jusqu'à ce jour !

—Je ne relèverai pas cette insulte, monsieur Bigot. La colère qui vous aveugle vous empêche de voir l'inconvenance de vos procédés. Je vous dirai plutôt : Oubliez-moi, et tandis qu'il en est temps encore, repentez-vous des fautes de votre vie passée. Car la patience de Dieu s'est lassée de nos crimes et sa colère s'appesantit maintenant sur nous.

—Bon ! il ne me manquait plus qu'un sermon de vous pour couronner la sentence de messieurs les juges du Châtelet. Continuez, madame, j'ai acquis énormément de patience durant dix-huit mois de captivité, et j'en ai subi bien d'autres que vos pieuses considérations sur les châtiments de la Providence.

—Ne raillez pas la divinité, monsieur ; car moi, qui vais bientôt mourir, je vous dis que les vengeances de Dieu sont épouvantables !

Cette voix qui lui parlait avait quelque chose de si navrant, que Bigot en ressentit un malaise indéfinissable.

—Que dites-vous, madame ? s'écria-t-il. Vous mourir ?

—Oui, monsieur. Un mal horrible me consume et dans quelques mois, dans quelques semaines, peut-être, j'irai rendre compte à Dieu de ma coupable vie.

—Ah ! vous voulez me tromper, Angélique ! s'écria Bigot en se jetant à genoux aux pieds de la dame. Je vous en supplie au nom de votre amour passé, ne rejetez pas un infortuné qui n'a plus d'espoir qu'en votre affection ! Ne méprisez pas trop celui qui, pour vous plaire, pour satisfaire vos moindres caprices, a tout outragé, devoir, honneur et patrie. Angélique, écoutez. Je pars demain pour l'Amérique.

Prenez passage avec moi sur la *Fortune*. Nous donnons pour Huguenots, nous trouverons facilement un asile dans les colonies anglaises. Là, sur un coin de terre isolée, nous vivrons ignorés des hommes et pourrons encore couler d'heureux jours avec les lambeaux de ma fortune, arrachés aux griffes des recors du Châtelet. Oh ! n'est-ce pas que vous ne me refusez point, Angélique ? Dites ! vous avez voulu m'éprouver, n'est-ce pas ? Et ce masque, qui voile encore votre figure, vous ne l'avez mis que pour me cacher les impressions de votre visage et me surprendre plus agréablement ensuite. Enlevez-le, je vous en prie, que je voie encore ces traits chéris, dont le divin rayonnement réchauffait mon cœur !

—Il ne sera pas dit, monsieur, que je vous aurai refusé ce dernier sacrifice ! repartit doucement la jeune femme. Mais puisse, au moins, l'horrible impression que je vais vous causer vous faire croire à la justice de ce Dieu dont vous niez l'existence et qui m'a si cruellement punie !

D'un geste nerveux elle arracha le loup de velours qui lui descendait du front jusqu'au menton.

Bigot jeta un cri affreux et se rejeta en arrière, tandis que Mme Péan, frappée de la terreur qu'éprouvait son ancien amant en apercevant sa figure, s'affaissait évanouie sur le parquet.

Un hideux cancer dévorait le visage naguère si ravissant de la coquette qui passait encore pour une perle de beauté la dernière fois que Bigot l'avait vue avant d'entrer à la Bastille. Les horribles pattes de crabe de la tumeur s'étaient enfoncées dans cette peau satinée, dans ces chairs luxuriantes, et s'étendaient maintenant presque jusqu'au front, à partir de la bouche. Les cartilages du nez avaient disparu, mettant à nu des cavités sanguinolentes et noires, tandis que la lèvre supérieure, à demi-rongée, laissait à découvert la gencive et les dents.

C'était quelque chose d'effroyable à voir ; une tête de morte exhumée du sépulchre quand la putréfaction a commencé.

Bigot ne put supporter plus longtemps cette horrible apparition et s'enfuit épouvanté.

Le lendemain, il s'embarquait sur la *Fortune*.

Le commencement de la traversée fut des plus heureux, et le vaisseau cinglait rapidement vers les pays d'Amérique.

Après toutes les angoisses des cachots de la Bastille, et les hontes du procès, Bigot ressentait un bien-être extrême du grand calme qui se faisait dans sa vie. A part le capitaine qui savait son histoire, personne ne le connaissait à bord.

Déjà même il faisait des rêves d'avenir et l'horizon d'occident, vers lequel tendaient sa course et ses desirs, se parait à ses yeux des couleurs les plus roses.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Péan ne fut, en effet, définitivement jugé que le 25 juin 1764.